

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 5
Affiché le 23 janvier 2025

Conseil municipal du 21 janvier 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme GROSJEAN Michelle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. URBAN Jean-Marc,

Absents : Mme ERNE-HEINTZ Valentine qui donne pouvoir à Mme MERCK Martine, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LASTHAUS, M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. REYMUND Antoine

Secrétaire de séance : M. LUX Pierre

3. OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN N-1

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit : "Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

<i>Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice</i>					2024
<i>Chapitre ou opération</i>	<i>A Montant des crédits N-1</i>	<i>B Restes à Réaliser (le cas échéant)</i>	<i>C = (A-B)*25 %</i>	<i>D Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)</i>	<i>E = C - D Potentiel Maximum</i>
21 COMPTE 2188	36 500,00	0,00	9 125,00	0,00	9 125,00

En application de l'article précité, le conseil municipal **autorise** le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget 2025.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice			2025
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Achat d'un défibrillateur	21	2188	986,40 €
Total			986,40 €

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20250121-20252101-03-DE
Le Secrétaire de Saverne
Date de réception préfecture : 23/01/2025

Pierre LUX